

À PROPOS

VOS ACTUALITÉS SYNDICALES

Volume 11 - Numéro 2 (octobre 2023)

Le SEBL solidaire et engagé



Dominique Sauvé

Ce sont, au plus fort de la rencontre, quelque 1700 enseignantes et enseignants qui ont assisté virtuellement à l'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre dernier. Durant cette rencontre, nous avons eu l'occasion de discuter de la pertinence de se doter d'un mandat de grève générale illimitée à exercer au moment jugé opportun. C'est à 92 % que vous avez décidé d'envoyer un message clair au gouvernement Legault : les enseignantes et enseignants en ont assez de supporter à eux seuls le système d'éducation! Il y a dans nos demandes des éléments qui ne coûtent rien et qui permettraient de donner de l'air aux enseignantes et enseignants. Des demandes sur le télétravail et sur l'autonomie professionnelle valoriseraient la profession et donneraient l'occasion aux enseignantes et enseignants d'exercer leur métier en se concentrant sur ce qui est réellement important : ENSEIGNER! Le fait que le gouvernement n'ose même pas régler des éléments qui ne nécessitent que de la bonne volonté en dit long sur le besoin de contrôle des dirigeantes et dirigeants.

Vous êtes nombreuses et nombreux à nous faire part des problématiques liées à la composition de la classe vécues jour après jour et pour lesquelles les services nécessaires ne sont pas au rendez-vous. L'école publique que nous avons célébrée la semaine dernière réclame de l'aide depuis des années. Votre solidarité lorsque vient le temps de la défendre et d'exiger de meilleures conditions de travail a de quoi nous rendre toutes et tous fiers d'en faire partie.

Cette année, nous soulignons les 10 ans du SEBL. Le 5 juillet 2013, issu de la fusion entre le Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie des Mille-Îles (SESMI) et le Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides (SESL), naissait le SEBL. Passant de quelque 4000 membres lors de sa création à presque 7900 membres en 2023, le SEBL n'a cessé de croître avec les années. Surveillez les prochaines éditions de l'À *Propos* pour en apprendre plus sur notre histoire.

Fort de tous ses membres, le SEBL est confiant qu'ensemble, nous pouvons faire la différence et avoir un impact sur l'issue de la négociation. Les moyens de pression sont enclenchés, votre solidarité dans la mise en place des moyens de pression que vous avez adoptés en juin dernier est impressionnante. N'oubliez jamais que vous n'êtes pas seules et seuls et que les menaces et l'intimidation ne nous ferons pas renoncer à défendre notre profession!

Journée mondiale des enseignantes et enseignants + 10^e anniversaire du sebl

Ces 10 premières années furent un voyage incroyable. Une chose est certaine, nous n'aurions pas pu aller aussi loin sans vous ! Le 4 octobre, vous étiez près de 350 enseignantes et enseignants à vous joindre à nous pour fêter tous ensemble le SEBL. **Merci de participer à la vie syndicale!**

Liste des gagnantes et gagnants :

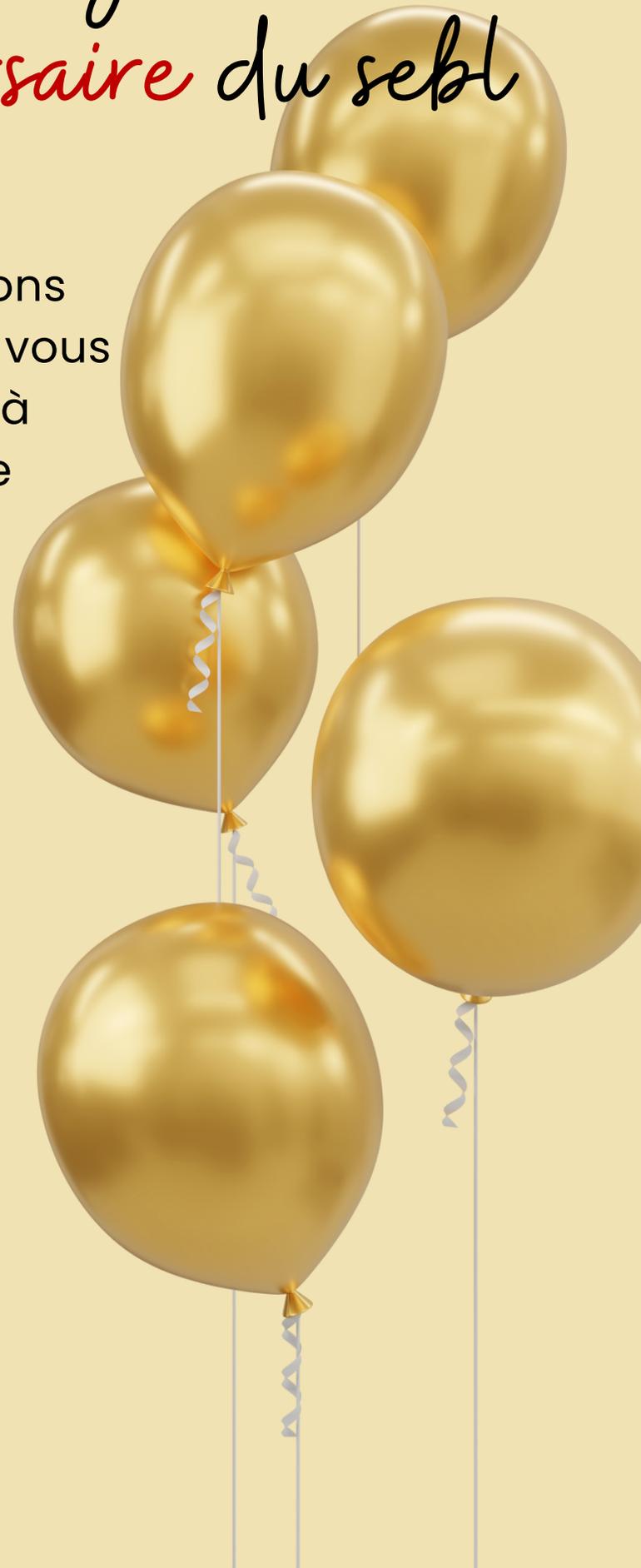
Nancy Audet
Eve Bélanger
Suzie Boivin
Dominique Charron
Samuel Church-Levac
Guylaine Cyr
Chantal Désaulniers
Mylène Faucher
Marianne Gauthier
Amilie Girard
Alicia May Hébert
Audrey Horvath
Farida Ikenoune
Safia Kheloufi
Véronique Lafleur
Sarah Laniel
Nadia Larouche
Marie-Lou Lepage

*Merci à nos
commanditaires*

 **Desjardins**
Caisse de l'Éducation



LA CAGE
BRASSERIE SPORTIVE



Ajout d'heures en EDA-FP



Isabelle Dallaire

Des heures supplémentaires sont disponibles dans votre établissement? Ces heures doivent être offertes en priorité aux enseignantes et enseignants de la spécialité concernée ou de la sous-spécialité (pour la FP) qui ont un contrat inférieur à 100 %, le tout en respectant l'ordre de priorité de la liste de rappel (EL, 11-2.06, point 2. et 13-2.07, point 2.). Il en va de même pour les heures de suppléance (EL, 11-10.11 et 13-10.15). Vous êtes déjà à 100 % et souhaitez faire de la suppléance? Sachez que le CSSMI n'a pas l'obligation de vous offrir ces heures, mais que s'il choisit de le faire, il devra vous payer à 1/1000e de votre traitement annuel.

À noter :

- Lorsque le CSSMI vous confie de nouvelles heures d'enseignement, ces dernières sont ajoutées à votre contrat, et ce, jusqu'à concurrence d'une pleine tâche annuelle d'enseignement.
- Dans les cas de remplacement, les heures d'enseignement ne sont ajoutées à votre contrat que si vous remplacez une enseignante ou un enseignant à temps plein absent au moins 12 heures consécutives. (E6, 11-7.08 al.1 et 13-7.08 al.1)

En cas de doute sur votre situation, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Maintien des protections du régime d'assurance collective en période de grève



Pascale Vinet

Considérant le mandat de grève générale illimitée entre ses mains, la FAE a conclu une entente avec Beneva visant à assurer le maintien des protections d'assurance collective pour les personnes adhérentes.

Les versements de la paie étant suspendus en période de grève, il est prévu que le paiement des primes d'assurance le soit également. Le solde de la prime s'accumulera pour toute la durée de la grève et la récupération débutera lors de la reprise des paies suivant le retour au travail. Le rythme de cette récupération sera étalée de sorte que Beneva ne puisse pas récupérer plus qu'une double prime par période de paie jusqu'à ce que la totalité du solde accumulé soit remboursée.

SEBL EN ACTION

La phase de pression de notre plan d'action est bel et bien en place dans les établissements du CSSMI. Une première activité de piquetage a eu lieu le 27 septembre dernier; d'autres dates vous seront suggérées au cours des prochains jours. Rapidement, vous vous êtes toutes et tous mobilisés pour sortir dans la rue et crier haut et fort votre volonté de changer les choses. Une belle solidarité et un engagement ont pris place dernièrement et on peut sentir la nervosité chez la partie patronale.

Les menaces de coupures et de mesures disciplinaires foisonnent et nous viennent même de la part du CSSMI. Il est primordial de garder en tête que c'est collectivement que ces moyens d'actions prennent tout leur sens, on peut le voir concrètement en ce moment. Gardons le cap et avançons! Le SEBL sera là pour vous soutenir en lien avec les sanctions qui pourraient vous être faites, tant pour les coupures que les mesures disciplinaires.

Matériel de mobilisation

Certaines équipes se sont déjà dotées de matériel de visibilité (pancartes, trompettes, banderoles, etc.). Vous en avez besoin de plus? Vous n'en avez pas encore? Nous vous invitons à nous faire signe! Le t-shirt est un élément important qui permet de démontrer notre unité. Si vous n'avez pas encore le vôtre, vous pouvez en informer la personne déléguée de votre établissement ou communiquer avec nous.



Rappel des principales actions

- Utilisation ou port d'outils de visibilité et affichage dans les établissements;
- Boycottage des comités non conventionnés lors de la confection de la tâche;
- Aucune organisation des activités étudiantes n'est faite par les enseignantes et enseignants;
- Boycottage ou perturbation active ou passive des rencontres collectives et toutes autres rencontres imposées;
- Accomplissement de toutes les minutes de travail personnel (TP) au lieu déterminé par chaque enseignante ou enseignant;
- Planification, corrections et rencontres entre collègues lors de l'ATP. Cependant, les enseignantes et enseignants continuent à participer aux comités conventionnés;
- Refus de participer à toutes les activités mises sur pied par la direction ou les CSS lors des journées pédagogiques. Les enseignantes et enseignants planifient, corrigent et rencontrent des collègues dans le cadre de leur travail, aux lieux et aux moments qu'ils le déterminent;
- Boycottage ou perturbation active ou passive des activités de formation imposées.

Pour toute question en lien avec le plan d'action, veuillez communiquer avec Isabelle Dallaire, vice-présidente à la vie syndicale.

Le comité-école EHDAA : gardien des mesures budgétaires



Claudine Fournier



Formation disponible

8 novembre 2023
Formation EHDAA,
à 17 h, au SEBL.
[Inscrivez-vous!](#)

Le comité-école EHDAA a un rôle très important à jouer dans l'école. Ce comité permet au personnel enseignant d'être impliqué dans les décisions quant à l'organisation des services aux élèves à risque et HDAA et à l'utilisation des sommes allouées en lien avec ces services dans l'école. Il constitue donc un lieu privilégié pour faire connaître les besoins des profs en lien avec ce type d'élèves puisqu'il possède le pouvoir de faire des recommandations à la direction. La personne déléguée de votre établissement recevra prochainement les sommes préliminaires des mesures budgétaires. Pour chacune d'entre elles, le comité doit faire des recommandations à la direction sur leur utilisation. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le [Guide sur le comité-école EHDAA](#). Vous y trouverez des informations détaillées sur le rôle et les mandats du comité ainsi que des précisions sur les différentes mesures budgétaires attribuées aux écoles en lien avec les EHDAA. De plus, des outils pertinents y sont présentés en annexes afin d'aider les membres à bien remplir leur mandat.

Qui sont mes élèves à risque et est-ce que la composition de mon groupe demande une attention particulière?



Claudine Fournier



Formation disponible

8 novembre 2023
Formation EHDA, à 17 h, au SEBL.

[Inscrivez-vous!](#)

« On entend par élèves à risque, des élèves [...] qui présentent des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur apprentissage ou leur comportement, notamment au regard de l'échec scolaire ou de leur socialisation, si une intervention rapide n'est pas effectuée. »

E6, annexe XIX

« Une attention particulière doit être portée aux élèves à risque pour déterminer les mesures préventives ou correctives à leur offrir. »

E6, annexe XIX

Nous vous invitons à consulter le document paritaire [Outil de référence - Intégration des élèves à risque et HDAA en classes régulières](#). Cet outil vous aidera à préciser les rôles de chacune et chacun dans le cas où la composition de classe (nombre élevé d'EHDA et d'élèves à risque) compromet la qualité des services éducatifs.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations ou pour obtenir une formation à la carte sur ces sujets.

Élections aux divers comités

Lors de la dernière assemblée générale, les membres aux différents comités du SEBL ont été élus. Ainsi, des félicitations sont de mise pour leur implication et leur participation active à la vie syndicale.

Certains postes sont toujours vacants. La participation aux comités est ouverte à toutes et à tous. Il s'agit d'une belle façon de s'impliquer dans la vie syndicale! Ce sont des lieux d'échanges et une belle opportunité de faire entendre votre voix.

Selon nos statuts, ces postes seront pourvus à la prochaine assemblée des personnes déléguées, soit le 19 octobre. En plus de ceux présentés plus bas, il y aura également un poste de substitut à combler au sein du comité de conciliation.

Si un poste vous intéresse, vous devez remplir le [formulaire](#) de mise en candidature et l'envoyer à elections@lesebl.ca.

 Postes vacants

CRT-FGJ

- Joanie Belhumeur
- Félix Bond
- Éric Coupal
- Marie-Ève Forest
- Mélissa Pepper

CRT-EDA-FP-EMC

- Guy Chénier
- Richard Lavallée
- 1 poste à combler en FP

CCDPOS-FGJ

- Félix Bond
- Jean-François Gagnon
- Marylène Lachance
- Amely Legault
- Mélissa Pepper

CCDPOS-EDA-FP-EMC

- Guy Chénier
- Richard Lavallée
- 3 postes à combler, (dont 1 en FP)

CPEHDAA

- Sabrina Charbonneau-Carmel
- Nancy Desjardins
- Lisette Hébert
- Anik Roussin
- Jennifer Voyer

CPEE

- Joanie Belhumeur
- Amely Legault
- 1 poste à combler au secondaire

Encadrement des stagiaires

- Julie Lessard
- Vicky Provencher
- Josée Robitaille

Sous-comité à la FP

- 1 poste à combler en FP

Précarité et intégration

- Josée Robitaille
- 7 postes à combler

Action-mobilisation

- Anik Bélisle
- Martin Bélisle-Maheux
- Caroline Blais
- Gilles Boulet
- Catherine Fortin
- Jean-François Gagnon
- France Gauthier
- Marylène Lachance
- Josée Plamondon
- Bianca Poulin
- Vicky Provencher

CAESP

- Marylène Lachance
- Josée Plamondon
- Josée Robitaille
- 5 postes à combler

héros

- Sophie Bizier
- 7 postes à combler

Santé et sécurité

- Caroline Blais
- Marylène Lachance
- Josée Plamondon
- 3 postes à combler

Retraite

- Sophie Bizier
- Anik Roussin
- 3 postes à combler

CCSEHDAA

- Lisette Hébert
- Claudia Veilleux

Cliquez [ici](#) pour avoir la description de tous les comités.

Évaluation pour accéder à la liste de priorité ou de rappel



Isabelle Dallaire (EDA-FP-EMC)



Claudine Fournier (FGJ)



Un des critères pour accéder à la liste de priorité (secteur jeunes) ou de rappel (secteurs EDA et FP) est d'obtenir une évaluation positive de la part d'une direction de l'établissement où vous détenez un contrat.

Il est important de noter qu'il est du devoir de la direction de faire connaître à la personne sous contrat, et ce, dès le début de son engagement, les critères et modalités qui serviront à son évaluation. En d'autres mots, votre direction doit vous rencontrer pour vous présenter la grille d'évaluation et vous faire part des modalités qu'elle choisira pour vous évaluer, par exemple vous visiter dans votre classe.

Lors du processus, elle doit également vous faire part de ses observations et des améliorations attendues à l'aide du formulaire en vigueur. Ainsi, elle devrait vous informer de ses attentes envers vous à la suite de la visite.

Le processus d'évaluation est expliqué dans l'entente locale, aux clauses 5-1.14.09 (FGJ), 11-2.05.02 (EDA) et 13-2.06.02 (FP). Si vous avez des questions en lien avec le processus d'évaluation, n'hésitez pas à nous contacter pour que l'on puisse vous accompagner.

Nouveauté au préscolaire : un bulletin insidieux



France-Dominique Béland

En mars dernier, le gouvernement proposait une modification au régime pédagogique pour changer notamment le bulletin du préscolaire, le tout en cohérence avec le programme en place depuis septembre 2022. C'est en juin que la version officielle pour tout le préscolaire fut présentée. Ainsi, les enseignantes et enseignants devront dès la première étape l'utiliser, et ce, sans exception. En d'autres termes, le bulletin doit être utilisé pour la maternelle 4 ans temps plein et mi-temps ainsi que pour le préscolaire.

Contrairement au précédent bulletin qui permettait de faire un bilan, celui-ci ne présente aucune évolution dans l'état du développement de l'élève tout au long de l'année. Alors, comment est-il possible de bien illustrer la progression finale de l'élève? Une incidence possible de ce changement est le retrait du redoublement pour le préscolaire, puisqu'on a retiré le libellé suivant : « L'élève ne répond pas aux attentes du programme ». Ainsi, la porte s'ouvre encore un peu plus pour la réussite à tout prix, mais à quel coût?

Ancienne version

2. RÉSULTATS			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3
<i>Inscrire ici la compétence propre au programme d'activités de l'éducation préscolaire</i>			
<i>Reproduire la ligne précédente autant de fois que nécessaire</i>			
Commentaires : <i>Inscrire ici, au besoin, des commentaires sur les forces, les défis et les progrès de l'élève</i>			
LÉGENDE			
Cote	Étapes 1 et 2	Étape 3	
A	L'élève se développe très bien.	L'élève dépasse les attentes du programme.	
B	L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.	
C	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme.	
D	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme.	

Nouvelle version

2 CONSTATS		
Domaines et compétences	Étape	État de développement des compétences
<i>Inscrire ici le nom du domaine de développement propre au programme d'activités de l'éducation préscolaire.</i> <i>Inscrire ici la compétence propre à ce domaine de développement.</i>	1	<i>Choisir, parmi les énoncés suivants, le constat à attribuer à l'élève :</i> <i>L'élève se développe très bien au regard de la compétence visée.</i> <i>L'élève se développe adéquatement au regard de la compétence visée.</i> <i>L'élève se développe avec certaines difficultés au regard de la compétence visée.</i> <i>L'élève se développe avec des difficultés importantes au regard de la compétence visée.</i> <i>Au besoin, ajouter tout commentaire personnalisé.</i>
		PROGRÈS : › <i>Inscrire ici, au besoin, des commentaires.</i> DÉFI(S) : › <i>Inscrire ici, au besoin, des commentaires.</i>
	2	<i>Suivre la même démarche qu'à l'étape 1.</i>
	3 Bilan	<i>Suivre la même démarche qu'à l'étape 1.</i>

Reproduire le bloc précédent autant de fois que nécessaire.

Quoi faire en cas de violence?



Claudine Fournier



Dominic Gélinau

Remplir une déclaration d'accident, c'est la loi!

Vous avez été victime d'un acte à caractère violent sur votre lieu de travail? On vous a bousculé, lancé un objet, insulté ou intimidé, envoyé un courriel menaçant ou volé du matériel personnel? Qu'il s'agisse d'un cas de violence physique ou psychologique, ne tardez pas à signaler l'incident via le [formulaire de déclaration d'accident, d'incident, d'acte à caractère violent ou sexuel](#). Les paroles et les comportements violents sont inacceptables et ne devraient jamais être tolérés, peu importe qui en est l'auteur. Vous devez également déclarer via le même formulaire un incident violent dirigé vers une autre personne que vous, mais qui a affecté votre sentiment de sécurité.



ACCÈS RAPIDE
Déclaration
d'accident, d'incident,
d'acte à caractère
violent ou sexuel

Le SEBL met à votre disposition des autocollants pour faciliter l'accès à votre déclaration. N'hésitez pas à nous en demander pour vos collègues et vous!

Le saviez-vous?

L'article 280 de la *Loi sur les accidents du travail et maladies professionnelles* mentionne que :

L'employeur inscrit dans un registre les accidents du travail qui surviennent dans son établissement et qui ne rendent pas le travailleur incapable d'exercer son emploi au-delà de la journée au cours de laquelle s'est manifestée sa lésion professionnelle; il présente ce registre au travailleur afin que celui-ci y appose sa signature pour confirmer qu'il a été victime de l'accident et la date de celui-ci.

UNE SEMAINE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE QUI DÉPASSE LES ATTENTES

Du 2 au 8 octobre 2023 se tenait la Semaine pour l'école publique. Cette année, c'est sous un air de fête que le lancement s'est fait : un Simon Boulerice effervescent a lancé les festivités, ce qui donné le ton à l'événement. Il a souligné l'influence importante de nombreuses enseignantes et nombreux enseignants sur sa vie. Son discours touchant montre à quel point notre école, on l'aime publique!

Sous le thème « À livres ouverts », [trois balados](#) soulignent les accomplissements grandioses des récipiendaires des prix Hibou de l'édition 2023. Élise Gravel, pour tout son matériel didactique clé en main, pour ses nombreuses vulgarisations de concepts complexes aux enfants, pour la richesse de sa littérature; Barbada de Barbades, pour ses heures du conte hautes en couleur, pour son approche rassembleuse, pour son ouverture; Michel Tremblay, pour son apport à la culture québécoise sur le plan international, pour la richesse de ses textes, pour l'homme derrière la plume : À VOUS TOUTES ET TOUS, FÉLICITATIONS!

La quatorzième édition de la SPEP se réinvente, comme le dit Simon : on met du PEP dans notre SPEP! De nombreuses [activités adaptées](#) selon les niveaux sont offertes à toutes et à tous. Puisque la lecture est au cœur de cette Semaine pour l'école publique, les prix en sont le reflet. Participez en grand nombre, c'est encore possible jusqu'au 20 octobre!

Notre école publique, il faut la célébrer. Grâce à l'école publique, la société québécoise s'est développée. Elle est devenue plus alphabétisée, plus instruite, plus conscientisée. Grâce à l'école publique, la société québécoise peut être fière de la richesse de sa culture et de ses talents.

**ENSEMBLE, ÉCRIVONS LE PROCHAIN CHAPITRE DE NOTRE ÉCOLE PUBLIQUE!
METTONS-LA À LA PAGE!**



Simon Boulerice,
porte-parole de la SPEP

**NOTRE ÉCOLE,
on l'aime PUBLIQUE!**

Du 2 au 8 octobre 2023

Semaine pour
**L'ÉCOLE
PUBLIQUE**

Fae
Fédération autonome
de l'enseignement